



Le rejet du Pacte sur les migrations est une décision irresponsable qui va dans la mauvaise direction

10 décembre 2018 : Le Conseil des Syndicats mondiaux¹ condamne fermement la décision inconsidérée prise par plusieurs Etats membres des Nations Unies de ne pas signer l'accord historique que représente le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) le 10 décembre 2018. À l'heure actuelle, les pays suivants ont confirmé leur décision de ne pas signer le Pacte mondial : l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Chili, la Croatie, l'Estonie, les Etats-Unis, la Hongrie, Israël, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Dans un monde marqué par la mondialisation, le multilatéralisme doit constituer la pierre angulaire de la coopération, et la migration, qui par nature ne connaît pas de frontières, repose sur cette coopération. Le Pacte offre aux Etats membres la possibilité bien nécessaire d'œuvrer aux côtés des Nations Unies, des parties prenantes, des syndicats et des organisations de la société civile en vue de remédier aux problèmes urgents posés par la migration internationale.

La migration ne peut être qualifiée de crise. C'est la gouvernance de la migration qui est entrée en crise. La migration est un phénomène humain. La question n'est pas de savoir *si* des personnes migreront, mais plutôt *comment* et *quand* elles le feront. Les Etats membres ne peuvent ignorer la gravité des réalités actuelles, qui exigent une réponse urgente et concertée. A travers le monde, les travailleurs et travailleuses, et en particulier les migrant-e-s, sont confrontés à des menaces graves aux droits humains fondamentaux et du travail, et même à la paix et à la démocratie. Le déficit croissant de travail décent, les guerres par procuration et les déplacements causés par les changements climatiques poussent les travailleurs et travailleuses à quitter leur pays. Combinée aux modèles économiques néo-libéraux dominants qui sous-tendent les politiques migratoires, cette situation favorise la migration du travail temporaire et donne lieu à des abus tragiques.

Plus que jamais, la communauté internationale doit s'associer afin de lutter contre le climat toxique de xénophobie et de racisme. Les Etats membres ne peuvent se permettre de céder au racisme et à la xénophobie exacerbée qui sont à l'origine de l'extrémisme de droite. Il est indispensable qu'ils

¹ Le Conseil des Syndicats mondiaux représente plus de 300 millions de travailleurs et est composé de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), de l'Internationale de l'Education (IE), du syndicat mondial IndustriAll, de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), de l'Alliance Internationale des Arts et du Spectacle (IAEA), de la Confédération syndicale internationale (CSI), de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), de l'Internationale des Services Publics (ISP), de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC) et d'UNI Global Union.

coopèrent dans un cadre international au sein des Nations Unies afin de transformer les discours négatifs et erronés qui attribuent tous les maux sociaux et économiques aux migrant-e-s.

Les gouvernements doivent se rendre compte qu'il est vital de remédier aux facteurs négatifs des déplacements de population massifs découlant de l'échec des politiques économiques néo-libérales, qui préfèrent le profit aux personnes et aux droits humains, de l'échec de la gouvernance politique et du manque d'accès à un travail décent, de protection sociale et de services publics de qualité. Ces facteurs sont à l'origine des conflits, de la violence et des déplacements forcés. L'incapacité des gouvernements à lutter contre le changement climatique, en diminuant les émissions de carbone et en réduisant le changement climatique, a entraîné des catastrophes naturelles qui ont forcé des personnes à fuir.

Ce n'est que par la coopération multilatérale, au sein des Nations Unies, qu'il est possible de remédier à ces problèmes et de lutter contre la migration par choix, en maintenant les obligations des Etats de « respecter et de protéger les droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire ». Le refus de signer le Pacte constitue une attaque envers le multilatéralisme et doit être dénoncé.

De leur côté, les syndicats sont résolus à veiller attentivement à ce que la mise en œuvre du Pacte respecte les normes internationales relatives aux droits humains et au droit du travail. Nous prendrons des mesures concrètes visant à nous opposer au racisme et à la xénophobie, qui sont à l'origine des stéréotypes négatifs sur les migrant-e-s, et à les combattre. Nous demanderons avec une plus grande insistance que le Pacte mondial honore ses engagements visant à garantir aux migrant-e-s le plein accès aux services publics, y compris à une éducation et des soins de santé publics de qualité, et à promouvoir un travail décent pour toutes et tous, ce qui ne peut être réalisé qu'à travers un authentique dialogue social et l'inclusion des syndicats dans tous les aspects de la mise en œuvre du Pacte mondial.

Le critère d'évaluation ultime de l'efficacité du Pacte mondial consistera à déterminer si celui-ci change véritablement la vie de l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants migrants sur le terrain. A travers les syndicats et les communautés, les travailleurs et travailleuses migrants continueront à s'organiser et à se mobiliser pour que le Pacte mondial serve de vecteur pour promouvoir la justice économique et sociale.

Le Conseil des Syndicats mondiaux mobilisera ses affiliés dans les pays qui ont refusé de signer le Pacte mondial, afin de demander à leur gouvernement de rendre des comptes par rapport à leurs obligations internationales de protéger les droits du travail et les droits humains des travailleurs et travailleuses migrants et de leur famille.